

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

Service Mobilités et Infrastructures

Division Maîtrise d'Ouvrage des Projets Routiers

Affaire suivie par : Paul-Emile MARTIN
paul-emile.martin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 02 50 01 83 91
Courriel : smi.dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

**RN12 - Aménagement des sections
Mortagne-au-Perche / Tourouvre-au-Perche et Sainte-Anne / Saint-Maurice-lès-Charencey**

**Relevé de conclusions de la réunion du comité de suivi du
04 juillet 2018 à 10H00, Tourouvre-au-Perche**

Objet	Lancement des études préalables à la déclaration d'utilité publique
Lieu de la réunion :	Salle Georges Brassens - Tourouvre-au-Perche

Liste des participants et diffusion

Nom	Titre	Présent	Diffusion
Mme Castelnot	Préfète de l'Orne	x	x
M. Bernard	Préfecture de l'Orne (chargé de mission)	x	x
Mme Besnard	Conseillère départementale du canton de Mortagne-au-Perche, 1ère adjointe ville de Mortagne-au-Perche	x	x
M. Lamy	Conseiller départemental canton de Mortagne-au-Perche		x
Mme Klymko	Conseillère départementale canton de Tourouvre-au-Perche		x
M. Monhée	Maire de Tourouvre-au-Perche, Président de la CdC des Hauts du Perche, Conseiller départemental du canton de Tourouvre-au-Perche	x	x
Mme Aubry	CdC du bassin de Mortagne-au-Perche - Directrice		x
M. Anne	Maire de Villiers-sous-Mortagne		x
M. Blutel	Maire de Saint-Hilaire-le-Chatel		x
M. Desouche	Maire de Mortagne-au-Perche		x
M. Guisembert	Mairie de Feings	x	x
M. Leroy	Maire délégué de Bivilliers	x	x
M. Michel-Flandin	Maire de L'Hôte Chamondot	x	x
Mme Revet	Maire de La Ventrouze	x	x
M. Meleux	Adjoint au Maire de La Ventrouze	x	x
M. Houlle	Maire de Moussonvilliers	x	x
M. Perret	Maire de Normandel		x
M. Juszezak	Maire de Charencey, Maire délégué de Saint-Maurice-lès-Charencey	x	x
M. Villette	Maire de Bubertré		x
Mme Banceline	Maire de La Poterie-au-Perche	x	x
M. Baggio	La Poterie-au-Perche – propriétaire exploitant sylviculteur	x	x

M. Munier	Conseil départemental de l'Orne / chef du service grands projets	x	x
Mme Leroy	Région Normandie - service infrastructures et études	x	x
M. Sarrail	Conseil départemental de l'Eure – Directeur adjoint Mobilité		x
M. Tremel	Parc Naturel Régional du Perche		x
Mme Oliveira	Présidente du Parc Naturel Régional Normandie Maine		x
Mme Duclos	Chambre d'Agriculture de l'Orne	x	x
M. Prevost	Chambre d'Agriculture de l'Orne	x	x
M. Bourgault	Chambre d'Agriculture de l'Orne (stagiaire)	x	x
M. Meslin	Président de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat Normandie		x
Mme Douvry	Responsable CCI Portes de Normandie - Délégation Orne		x
M. Lesur	Président association Faune et Flore de l'Orne		x
M. L'Honoré	Technicien Fédération des Chasseurs de l'Orne	x	x
M. Toussaint	Association ASCV RN12 - Président	x	x
M. Léon	Association ASCV RN12 - Trésorier	x	x
M. Chassande	Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre - Val de Loire		x
M. Tessier	Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Eure		x
M. Plomion	DIRNO-AMO Projet routier	x	x
M. Royer	DDT61 - Directeur	x	x
M. Vitti	DDT61 - Service ADS, circulation, risques	x	x
M. Jouvét	DREAL Normandie – Chef du service mobilités et infrastructures	x	x
M. Gilleron	DREAL Normandie – Responsable adjoint DMOPR	x	x
M. Martin	DREAL Normandie – Responsable d'opérations routières	x	x
M. Armando	SEGIC Ingénierie – Chef de projet		x
M. Jean	SEGIC Ingénierie	x	x

1. Ordre du jour du comité de suivi

La réunion du 04 juillet 2018 fait suite à la commande ministérielle du 19 mars 2018 d'engager les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet d'aménagement de la RN12 sur les sections Mortagne-au-Perche/Tourouvre-au-Perche et Sainte-Anne/Saint-Maurice-lès-Charencey.

L'ordre du jour est le suivant :

- rappel de la concertation et des études d'opportunité de phase 2 ;
- présentation de la lettre de commande ministérielle du 19/03/2018 ;
- complément aux études d'opportunité sur les secteurs de la Ventrouze et de Saint-Maurice-lès-Charencey ;
- modalités de la concertation continuée ;
- décision de « prise en considération » ;
- études préalables à la DUP : présentation des études à mener ;
- calendrier prévisionnel.

2. Déroulé de la présentation

Dans son propos introductif, Madame Castelnot, Préfète de l'Orne, rappelle l'importance de l'aménagement de la RN12. Depuis le dernier comité de suivi du 28/06/2017, le bilan de la concertation a été validé et la poursuite des études a été actée par décision ministérielle du 19/03/2018. Après avoir présenté l'ordre du jour, Madame la Préfète insiste sur le travail en commun qui reste à réaliser avec le comité, en particulier sur certains secteurs spécifiques, afin d'aboutir à un projet partagé et adapté au territoire traversé.

Monsieur Monhée, maire de Tourouvre-au-Perche et conseiller départemental, s'étonne que Mme la députée n'ait pas été conviée. La DREAL précise que les élus parlementaires sont membres du comité de pilotage et non du comité de suivi. Madame la Préfète indique que ceux-ci seront désormais invités.

M. Jouvét, chef du service Mobilité et Infrastructure de la DREAL Normandie, introduit la présentation du diaporama effectuée par M. Martin. Les points présentés sont les suivants :

2. 1. Rappel de la concertation et des études d'opportunité de phase 2 : Rappel des caractéristiques de l'infrastructure projetée (2*2 voies avec un statut de voie express) ainsi que des fuseaux retenus. Le projet a vocation à se trouver à l'intérieur du fuseau. Les bilans de la concertation ainsi que les études d'opportunités de phase 2 ont été publiés sur le site de la DREAL.

Monsieur Monhée rappelle que le fuseau retenu est très proche de celui de 2001 et que ce projet est attendu depuis 40 ans, et qu'il est ainsi nécessaire de réaliser cette opération aussi rapidement que cela est possible.

Le représentant de la fédération des chasseurs rappelle que la fédération demande que des passages à faune soient étudiés sur les 2 sections.

Question 1 - Les fuseaux présentés ont-ils encore vocation à évoluer ?

Réponse 1 - La réponse est négative, le tracé du projet a vocation à se situer à l'intérieur du fuseau retenu à l'issue de la concertation.

Question 2 - M. Prevost, représentant de la Chambre d'Agriculture trouve très regrettable que les engins agricoles ne puissent emprunter les 2*2 voies, les itinéraires de substitution n'étant pas toujours adaptés aux besoins des agriculteurs, et s'interroge sur la possibilité d'admettre les véhicules agricoles sur la 2*2 voies projetée.

Réponse 2 - La nouvelle infrastructure aura le statut de voie express, interdisant la circulation des véhicules agricoles. En revanche, il sera vérifié avec la profession agricole que l'itinéraire de substitution proposé est réellement adapté aux besoins de celle-ci.

Concernant les trajets des exploitants agricoles, il est rappelé que le créneau de dépassement à l'est de Saint-Maurice-lès-Charencey n'a pas le statut de voie express. Si ce statut était envisagé sur ce tronçon, il faudrait donc prévoir une bretelle pour que les engins agricoles en provenance d'Armentières-sur-Avre puissent sortir et emprunter la RD312.

2.2. Présentation de la lettre de commande ministérielle du 19/03/2018 : Caractéristiques de l'infrastructure projetée, points à examiner dans le cadre des études préalables à la DUP.

2.3. Complément aux études d'opportunité : présentations des variantes envisageables sur le secteur de la Ventrouze et des modalités d'échanges entre le projet et le réseau local à Saint-Maurice-lès-Charencey : Présentation des 3 sous-variantes sur le secteur de la Ventrouze (les 3 premiers kilomètres de la section Sainte-Anne/Saint-Maurice-lès-Charencey) et de 6 combinaisons possibles d'échanges au droit du bourg de Saint-Maurice-lès-Charencey.

Question 3 - Plusieurs participants s'interrogent sur la largeur du fuseau au droit du secteur de la Ventrouze alors même que la variante « Nord » leur semblait celle retenue à l'issue de la phase d'étude précédente. Ils précisent que seule la variante passant au nord du Billot leur paraît acceptable et s'interrogent sur la nécessité d'étudier les 2 autres. Il est par exemple rappelé que la variante passant au sud du hameau des Chauffetières couperait la voie d'approvisionnement en matières premières de la briqueterie.

Réponse 3 - À l'issue des études d'opportunité de phase 2, la variante « Nord » est effectivement celle qui a été privilégiée mais c'est le fuseau « élargi » qui figure dans le bilan de la concertation. Au regard de la multiplicité des enjeux sur ce secteur (château – briqueterie des Chauffetières – forêts – hameaux habités – croisement de la future RN12 et de son itinéraire de substitution), il apparaît nécessaire d'examiner plus en détail l'ensemble des problématiques de ce secteur afin de dégager avec les membres du comité de suivi la solution la plus largement acceptable.

M. Baggio précise que l'exploitation forestière au niveau de la Guimandière nécessite le maintien de 4 accès.

2.4. modalités de la concertation continuée : Trois comités techniques (CT) sont proposés et les listes de participants envisagés sont énoncées. Le CT n°1 travaillera sur la question du rétablissement des dessertes sur la section Mortagne-au-Perche/Tourouvre-au-Perche. Le CT n°2 travaillera sur le premier tiers de la section Sainte-Anne/Saint-Maurice-lès-Charencey : rétablissement des dessertes et sous-variantes sur le secteur de la Ventrouze. Enfin, le CT n°3 examinera le rétablissement des dessertes sur les 2 tiers restants de la section Sainte-Anne/Saint-Maurice-lès-Charencey ainsi que la question des échanges au droit du bourg de Saint-Maurice-lès-Charencey. Le comité donne son accord sur le principe. En complément de la liste proposée, les 4 syndicats agricoles seront invités ainsi que M. Meleux, adjoint au Maire de la Ventrouze.

M. Monhée propose de fixer les dates des comités techniques dès à présent : les comités techniques se tiendront donc le mardi 23 octobre à 10h00 pour le CT n°2, le mardi 23 octobre à 14h00 pour le CT n°3 et le mercredi 24 octobre à 10h00 pour le CT n°1. Ils se tiendront salle Brassens à Tourouvre-au-Perche. La mairie de Tourouvre-au-Perche se propose d'offrir des plateaux-repas pour le déjeuner du mardi 23 octobre et demande aux participants de bien vouloir confirmer leur présence à ce repas par mail à la mairie de Tourouvre-au-Perche.

2.5. Décision de « prise en considération » : Les modalités de cette décision, se traduisant par un arrêté préfectoral avec des plans annexés, sont présentées. La décision, valable 10 ans à compter de sa publication, générera l'obligation, pour les autorités en charge de la délivrance des autorisations d'urbanisme, de recueillir l'avis conforme de Mme la Préfète de l'Orne sur les projets de construction situés dans l'emprise de la décision. Un sursis à statuer d'une durée de 2 ans pourra être opposé au pétitionnaire, afin d'éviter l'implantation de nouvelles constructions susceptibles d'interférer avec le projet.

2.6. Études préalables à la DUP : Les études à mener pour constituer le dossier d'enquête publique sont présentées.

Question 4 - Il semble que les études présentées aient déjà été faites dans la phase précédente

Réponse 4 - Il est en effet prévu d'aborder les mêmes thématiques que dans la phase précédente, mais avec un degré de précision accru (passage d'un fuseau à un tracé). Une évaluation précise des incidences du projet devra également être produite pour répondre aux exigences réglementaires.

Question 5 - Les questions sylvicoles seront-elles examinées elles aussi ?

Réponse 5 - La prise en compte des activités sylvicoles fait bien partie du périmètre d'étude.

2.7 Calendrier prévisionnel :

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- finalisation des études jusqu'à fin 2019 ;
- procédures administratives et réglementaires courant 2020 ;
- enquête publique fin 2020/début 2021.

Question 6 - À quelle échéance les premiers travaux sont-ils envisageables ?

Réponse 6 - On peut considérer que les premiers travaux pourraient intervenir 2 ans après l'obtention de la DUP, soit en 2023.

Plusieurs participants notent que les délais ont augmenté depuis le dernier comité de suivi et regrettent cette situation. Madame la Préfète rappelle l'importance que soit actée l'opportunité du projet et indique que les délais sont incontournables même s'ils peuvent en effet paraître longs.

Madame la Préfète remercie enfin les participants et clôt la séance.

LA PRÉFÈTE


Chantal CASTELNOT